



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 13 février 2017

DÉLIBÉRATION N°2017-017

OBJET : Règlement intérieur du multi accueil du pôle enfance jeunesse

En exercice : 22
Membres
Présents(s) : 20
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Le treize février deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Christian VEILLAT, Michèle QUENNEVAL, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Christine BLANCHOT, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Roger BUFFAUT à Michel DUCROUX, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Crescent MARAULT

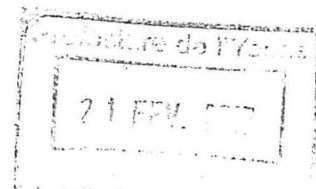
Le ou les membres absent(s) :

Roger BUFFAUT, Bénédicte NASTORG LARROUTURE

Secrétaire de séance : Madame Christiane GALLON

Suite à la demande de la caisse d'allocations familiales et de la protection maternelle infantile (conseil département) le règlement intérieur de la structure PAZAPAS (crèche) du pôle enfance jeunesse Hubert Moissenet doit être modifié afin de prendre en compte, notamment, les nouvelles règles de facturation imposées par la CAF.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver ce nouveau document.



Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT

